

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Le six Octobre deux mil vingt, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU

Date de la convocation : Le 28 Septembre 2020.

Étaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Odile PIRIOU HERVE, Laure ROPERS, Sylvaine GALLIOT, Alexandre LE DANTEC, Gisèle BENECH, Claude HAMON, Joël PIRIOU, Eric MORDELET, Guirec SCOLAN

Étaient absents : Gérard LE CABEC qui a donné procuration à Claude PIRIOU, Catherine FERRAND PEILLON,

Soit 14 votants : 13 membres présents et une procuration

Secrétaire de séance : Gisèle BENECH.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2020 est présenté pour signature aux membres du conseil municipal. Gisèle BENECH indique qu'elle accepte de le valider mais elle déplore, une nouvelle fois, qu'il ne relate pas les débats de la séance. Aucune autre remarque n'étant formulée il est validé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire indique que le procès-verbal du 30 juin 2020, qui a fait l'objet de remarques lors de la séance précédente, n'est pas présenté pour signature. En effet Gisèle BENECH a formulé de nouvelles réserves quant à la rédaction. Les ayant reçues le jour même il indique qu'il n'a pas eu le temps de les analyser, il propose donc un nouveau report de la présentation de ce PV. Gisèle BENECH précise qu'elle a fait les remarques au plus vite sachant qu'elle souhaitait les adresser avant la séance du jour. Elle interroge sur l'intérêt d'un procès-verbal qui se limite à la présentation d'une succession de délibérations, documents administratifs retraçant les décisions prises. Elle souhaiterait que la rédaction d'un procès-verbal, comme les textes le précisent, relatent les grandes lignes des débats. Olivier GUERVILLY précise que cela lui semble compliqué car chacun des membres a peu de temps à consacrer à cette rédaction. Clet LE NORMAND indique que cette rédaction se fait toujours comme celle présentée et qu'il ne voit pas l'intérêt d'un changement. Gisèle BENECH précise que c'est la réalité dans d'autres instances et elle estime que les citoyens ont le droit d'être informés sur les échanges qui se déroulent durant les séances, c'est pour elle un fondement de la démocratie. Une discussion s'engage entre les élus sur la rédaction d'un procès-verbal. Elle se propose pour être secrétaire de la séance du jour.

DPU : Droit de préemption urbain

Le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmises par Maître BARENTON, Notaire à Guingamp et d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître LE MONIER, Notaire à La Roche-Jaudy.

Elles concernent :

- Une maison d'habitation sise 33 rue du Trégor ;
- Une maison d'habitation sise 22 rue du Trégor ;
- Un terrain sis rue de Kervoa.

Il précise que ces ventes n'intéressent pas la commune. Il demande aux membres présents s'ils sont d'accord, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour ne pas exercer un droit de préemption sur les propriétés citées ci-dessus.

N°01.10.2020 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD 787 - RUE DE L'ARGOAT – convention avec le Département

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement d'entrée de bourg, Rue de l'Argoat, la commune réalise des travaux pour le compte du Département des Côtes d'Armor : la pose d'une couche de roulement. Ces travaux nécessitent l'établissement d'une convention avec le Département.

Olivier GUERVILLY, 1^{er} adjoint, indique que la société EUROVIA effectuera durant 3 semaines des travaux sur cette rue qui sera mise en demi-chaussée afin de permettre la circulation ; la rue de Pen Barrière sera quant à elle en sens unique pour rentrer. Il y aura durant 15 jours un barrage total de la route. La fin des travaux est prévue pour fin décembre à l'exception de la mise en œuvre des enrobés synthétiques qui suppose une température de plus de 15° ; la société effectuera ces travaux au printemps 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité soit par 14 voix,

- Autorise le Maire à signer une convention relative à la réalisation par la commune de Saint-Clet de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor.

N° 02.10.2020 : CHEMINEMENT RD 82

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de cheminement piétons prévu sur la RD 82, en direction de Quemper-Guézennec. Le Maire présente le dernier projet établi par l'ADAC après la réunion du 1^{er} octobre. Il donne lecture de l'estimation des travaux établie par l'ADAC 22 de Saint-Brieuc.

Pour effectuer ce chemin piétonnier il convient de prévoir environ 70 mètres de fossés busés, une bande enherbée d'1,60 mètre et du grou (1,40 m). Cependant à l'approche du bourg la chaussée est trop étroite. En conséquence le cheminement se poursuivra jusqu'au trottoir, à l'entrée du bourg, en mettant une bordure en granite avec résine, il ajoute que la commune dispose de granite en stock. Pour réaliser ce chemin piétonnier il faudra « bitumer » 5 entrées de propriété. Un passage pour piétons est prévu en face du parking se situant à l'emplacement de la maison démolie. Une discussion s'engage sur le déplacement du panneau de limitation de vitesse à 50 km/h. Quant à l'éclairage le Maire indique qu'il s'agit d'un autre budget cependant Joël PIRIOU précise qu'il est souhaitable de prévoir dès à présent la pose des socles. Olivier GUERVILLY précise qu'il est possible d'utiliser les réverbères existants. Gisèle BENECH interroge sur l'entretien engendré par la pose du grou. Le Maire répond que des travaux similaires existent rue du Trégor et qu'il n'y a pas d'entretien particulier. Olivier GUERVILLY ajoute que si le conseil donne son accord ce jour, l'appel d'offres se ferait immédiatement et les travaux pourraient intervenir début 2021. Guirec SCOLAN interroge sur la problématique d'avoir 2 chantiers, en même temps, dans le bourg. Olivier GUERVILLY indique que le premier chantier de la rue de l'Argoat ne concernera que de la pose des enrobés.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de quarante-deux mille cinq cent soixante-deux euros cinquante Hors Taxes.

Considérant que la réalisation des travaux est indispensable afin de sécuriser les déplacements pour les piétons et cyclistes, en direction du bourg

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 14 voix :

- Approuve le projet de cheminement sur la RD 82 pour un montant estimé à 42 562.50 € hors taxes
- Décide de lancer une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée.

N° 03.10.2020 : CURAGE – ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire présente à l'assemblée les projets de travaux de curage et d'assainissement retenus par la commission des routes. Il indique qu'il n'y a pas eu de travaux en 2019, et que pour 2020, 70 000 € sont budgétés. Il ajoute que la commission des routes a prévu 2 lots : l'un pour le curage – assainissement et l'autre pour la voirie.

Les voies concernées sont :

- Rue de Pen Barrière, en effet après les travaux de la rue de l'Argoat, cette voie a été abîmée, il est important d'envisager un busage du côté droit sur environ 90 m.
- Kéromen Braz : Il y a un secteur plat avec des problèmes d'écoulement des eaux.
- Kerhalec
- La Trinité
- Pen Ar Crech
- Côte de Malabry : l'eau ruisselle il y a un problème de stabilisation des accotements.
- Kerjean (rue Fardel)
- La Corderie, il s'agit d'un fossé situé entre 2 propriétés et que la commune doit entretenir. L'accès est très difficile. Le devis effectué comprend les 2 côtés de la route.

Durant la présentation Joël PIRIOU demande s'il est possible de négocier les prix. Pour le Maire cela semble difficile. Sylvaine GALLIOT interroge également sur la nécessité d'entretenir les fossés permettant l'entrée des champs. Une discussion s'engage. Le constat est que les entrées de champs sont certes agrandies mais les machines tout autant. La circulation des engins de plus en plus volumineux obstrue les fossés et engendre des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Il conviendra d'avoir une réflexion.

Guirec SCOLAN quitte la séance à 20 h 05 soit 13 votants

Le montant des travaux est estimé par les services de l'ADAC 22 à 23 405 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit par 13 voix, le conseil municipal :

- Arrête le programme de curage - assainissement
- Décide de lancer une consultation d'entreprises.

N° 04.10.2020 : VOIRIE 2020

Le Maire présente à l'assemblée les projets de travaux et renforcement de voies communales retenus par la commission des routes. Les voies concernées sont :

- 1 – Kerhalec : 2 possibilités : si pose d'un enduit tri-couche le montant s'élèverait à 12 676 €, s'il s'agit d'un bitume le coût serait de 19 173 €.
- 2 - La Trinité le projet porte sur un enduit tri-couche pour 3 830 €.
- 3 - Traou Mélédern : 2 possibilités sont également envisageables : un enduit tri-couche pour 11 440 € ou un bitume pour un montant de 15 757,50 €.
- 4 - Kerjean (rue Fardel) un enduit tri-couche est prévu : 1 368 €.

Une discussion s'instaure sur les projets 1 et 3, quel matériau choisir ? Le Maire indique qu'il a interrogé l'ADAC, le tri-couche est moins coûteux mais il pose un problème de durabilité. Le bitume est prévu pour des routes sollicitées. Les élus estiment que sur la commune il y a de nombreuses exploitations agricoles et que certains chemins sont fortement sollicités il convient donc de prévoir un matériau durable compte tenu des matériels de plus en plus grands.

Le montant des travaux est estimé par les services de l'ADAC 22 à :

- 29 314 € Hors Taxes, en tranche ferme avec chantier enduit
- OU
- 43 128.50 € Hors Taxes, en tranche ferme avec variante enrobé pour le chantier 1 et 3.

Un débat s'instaure sur la voie de Traou-Mélédern, à savoir si elle reste dans le programme ou pas. En effet, le Maire indique qu'il convient d'affiner le projet au regard de l'état de la passerelle ; il conviendrait d'envisager ce projet dans sa globalité à savoir la route mais également la rénovation de la passerelle qui est utilisée par les randonneurs. Or cette rénovation est de la compétence de GPA (Guingamp Paimpol Agglomération) et non de la commune. Le Maire précise que cette tranche de travaux pourrait être mise en tranche optionnelle dans l'attente de décisions prises pour la rénovation de la passerelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit par 13 voix, le conseil municipal :

- Arrête le programme de voirie comme suit

Tranche Ferme : . 1- VC de Kerhalec – enrobé
 . 2- VC La Trinité
 . 4- VC Kerjean (rue Fardel)

Tranche optionnelle : 3- VC Traou Mélédern – enduit

- Décide de lancer une consultation d'entreprises.

N° 05.10.2020 : DENOMINATION DES RUES

Le Maire fait part à l'assemblée que la commune et la Poste ont signé un contrat en date du 5 mars 2018 ayant pour objet l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies et hameaux. A ce jour, le dossier a pris du retard, pour le faire aboutir il y a donc lieu d'apporter des modifications sur la durée du contrat.

L'avenant porte sur les modifications des articles suivants : - article n° 2 : durée 4 mois. Le présent avenant prend effet à compter du 5 octobre 2020 et prolonge le contrat jusqu'au 4 février 2021 inclus.

Il précise que l'objectif est d'avoir une numérotation plus adaptée et surtout d'éviter que plusieurs lieux-dits aient une dénomination identique. Clet LE NORMAND évoque la route de Traou Mélédern qui d'un côté se situe à Pontrieux et de l'autre à Saint-Clet, il faut donc avoir une numérotation bien distincte afin qu'il n'y ait pas de confusion sur la commune. Le Maire précise que, par exemple, les maisons situées sur la commune de Saint-Clet commencent par 100. Joël PIRIOU indique qu'il n'y a qu'une seule maison. Gisèle BENECH demande pour quelle raison sur les panneaux actuels certains « Conventant » sont écrits avec la lettre « C » et d'autres avec la lettre « K », exemple « Conventant Tremeur » et « Konventant Richou ». Le maire répond qu'il s'agit d'une erreur et que c'est la lettre « C » qu'il faut utiliser, il convient donc de corriger si besoin. D'autres situations sont évoquées en particulier au niveau des homonymies. Le Maire indique qu'il serait souhaitable de créer une commission pour travailler sur ce sujet. Il ajoute qu'après ce travail de dénomination des rues et hameaux effectué en lien avec La Poste le GPS sera automatiquement alimenté, qu'il y aura des cartes de changement d'adresse et que les principaux services seront informés. Le Maire ajoute que ce dossier, ouvert depuis 2018, a déjà fait l'objet de paiement et qu'il reste à régler 700 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit par 13 voix, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Clet LE NORMAND quitte la séance à 21 h 05.

N° 06.10.2020 : Participation frais élèves hors commune : Ecole St Joseph

Le Maire donne lecture d'une demande de l'école St Joseph pour participer aux frais de scolarisation des enfants de St Clet = 9 enfants.

Laure ROPERS, adjointe aux affaires scolaires, indique qu'elle s'est renseignée auprès de la seconde commune du RPI afin de connaître leurs pratiques. Elle informe qu'il y a une participation de cette commune à hauteur de 90 € par élève ce qui correspondrait la commune de Saint-Clet à un montant total de 810 €.

Eric MORDELET demande quelles étaient les pratiques dans le passé. Le Maire répond que cela variait, certaines années une somme était allouée et d'autres pas. Une discussion s'engage entre les élus, nombreux sont ceux qui considèrent qu'il y a une école à Saint-Clet et que c'est un choix des parents de scolariser leurs enfants dans une école hors de la commune. Joël PIRIOU indique qu'il est important de privilégier le développement de l'école de la commune. Gisèle BENECH ajoute qu'au regard des 2 300 € alloués au budget 2020 pour le fonctionnement pédagogique pour 60 élèves il lui semble que la somme proposée est importante pour 9 élèves. Laure ROPERS indique que cela n'intègre pas les frais de personnel. Gisèle BENECH acquiesce mais précise qu'il lui semble fondamental de privilégier l'école de la commune car les enjeux sont déterminants pour le maintien de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Refuse de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à St Clet.

N° 07.10.2020 : Participation frais élèves hors commune : Ecole bilingue de Ploézal

Le Maire donne lecture d'une demande de la commune de Ploézal pour participer aux frais de scolarisation des enfants de St Clet = 3 enfants.

Coût par enfant de maternelle = 1 388.25 €

Coût par enfant en élémentaire = 456.92 €

Le Maire propose de verser 90 € par enfant.

Olivier GUERVILLY indique qu'il s'agit d'une école publique permettant aux enfants d'apprendre le breton. C'est la seule école offrant cette possibilité sur le secteur de Pontrieux. Plusieurs élus font remarquer que c'est de nouveau un choix des parents et que cela peut remettre en question l'école de Saint-Clet si les effectifs venaient à diminuer. Il ajoute que c'est l'école bilingue de Ploézal qui demande une subvention 1 225 € par élève et non les parents. Plusieurs élus pensent qu'il n'y a pas à contribuer au financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Par 11 voix POUR

Et 2 CONTRE : Eric MORDELET et Alexandre LE DANTEC

- Décide de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à st Clet à hauteur de 90 €

N° 08.10.2020 : Commission de contrôle liste électorale

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de mettre en place une nouvelle commission de contrôle des listes électorales. Elle est composée de 3 membres dont un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux. Il précise que c'est Gisèle BENECH qui arrive en premier sur la liste, le second étant Clet LE NORMAND. Le Maire lui demande donc si elle accepte de participer à cette commission. Elle indique qu'au regard de ses contraintes professionnelles elle préfère laisser sa place. Clet LE NORMAND ayant dû s'absenter temporairement le Maire indique qu'il lui en avait parlé avant la séance et que ce dernier acceptait le cas échéant d'être membre de la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit par 12 voix, le conseil municipal :

- Désigne Clet LE NORMAND pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

N°09.10.2020 : RENOUELEMENT CONTRAT SACPA – CHENIL SERVICE

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale arrive à échéance au 31 décembre 2020. Le montant forfaitaire annuel pour les communes de 501 à 1000 habitants est fixé à la somme de 723.53 € HT pour un service du lundi matin au samedi inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit par 12 voix, le conseil municipal,

- décide de renouveler le contrat de capture et de gestion de fourrière animale auprès de la société SACPA - Chenil service : contrat du lundi au samedi (jours et heures ouvrables) pour un prix de 723.53 hors taxes.

- Autorise le maire à signer le contrat auprès de la société SACPA - Chenil Service.

N° 10.10.2020 : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EARL DE LA VILLE ANDONNET - PLELO

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet a pris un arrêté portant ouverture d'une enquête publique du 14 septembre 2020 au 10 octobre 2020 suite à la demande présentée par Monsieur Guillaume LE COMTE pour l'EARL de la ville Andonnet de Plélo au titre de l'installation classée soumise à enregistrement afin d'être autorisé à exploiter un élevage porcin avec augmentation des effectifs à 2 216 animaux équivalents avec la construction d'une porcherie, l'extension d'une porcherie existante et d'un hangar et la mise à jour du plan d'épandage.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande. Il précise que c'est une régularisation de situation et que cela n'engendrera pas d'épandage supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soit par 12 voix,

- Emet un avis favorable à la demande présentée par Mr Guillaume LE COMTE pour l'EARL de la ville Andonnet de Plélo.

Retour de Clet LE NORMAND

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

1 - Attribution, par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, d'une subvention de 36 596.84 € dans le cadre du fonds de péréquation départemental pour l'année 2019.

2 - Travaux salle polyvalente

La réception des travaux est prévue le 2 octobre. Il ajoute qu'il a été constaté des infiltrations dues à des ardoises fissurées. Le chéneau est à reprendre. L'entreprise Ropers devrait intervenir.

3 - Bulletin communal : La commission bulletin communal se réunira le 17 octobre afin de préparer l'édition 2021 ainsi que pour faire le point sur les décorations de Noël.

4 - Clôture Mme OURY

Mme OURY, située près de la maison démolie près du terrain des sports, a repris contact avec la municipalité concernant l'échange de terrain prévu dont les négociations n'avaient pas abouti. Elle souhaiterait que la commune fasse poser une clôture avec soubassement plaque + grillage et un portail de 4 m. Le Maire indique qu'il convient de terminer les travaux car cet endroit est insécure et non achevé. Il ajoute que des devis vont être demandés

INFOS

De nouvelles dégradations très importantes ont été constatées au terrain des sports. Il s'agit de vandalisme et la déclaration a été faite à l'assurance. Sylvaine GAILLOT demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager une vidéo-surveillance. Une discussion s'engage et de nombreux élus estiment qu'il faudrait songer à la pose d'une vidéo surveillance.

Bibliothèque – Médiathèque

Les bénévoles souhaiteraient organiser une porte ouverte avec exposition de photos sur le thème des chevaux de traits. Sylvaine GAILLOT explique aux élus l'exposition.

Chemin de randonnée :

Clet LE NORMAND indique que pour le GR 34, compétence de l'agglomération, il faudra adresser de nouvelles conventions aux propriétaires concernés afin d'obtenir un accord de passage.

Aire Moulin de Quintin

Le site a été inondé lors des fortes précipitations du samedi 3 octobre dernier ainsi que le barbecue.

Le Maire propose que les élus puissent visiter l'ensemble des locaux communaux : plusieurs dates vont être proposées.

Le Maire remercie les membres présents et clôture la séance à 21 h 50.